

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Compte rendu de la commission Finances et administration générale du 17 janvier 2018 à Mirecourt

Présents :

THOMAS Jean-Marie, ADAM Christine, FERRY Jean-Luc, MARCHAL Marie, GIRON Philippe, NICOLAS Corinne, CLOCHEY Alain, BOURGEOIS Daniel, SIMONIN Anne, RAMBAUT Patrick, FY Patrice, MARA Hervé, VALANCE Serge

Absents excusés : GIRON Philippe, MOREL Gérard

Assistaient à la séance : SEJOURNE Yves, SCHICKEL Mathieu, BEGEL Jean-Pierre

Ordre du jour :

1. **Comptes administratifs 2017 prévisionnels ;**
2. **Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes Grand Est sur l'examen de la gestion de la communauté de communes du Pays de Mirecourt pour les exercices 2014 à 2015 ;**
3. **Attributions de compensations prévisionnelles 2018 ;**
4. **Situation des emprunts ;**
5. **Financement du réseau Très Haut Débit ;**
6. **Débat d'orientation budgétaire 2018 ;**
7. **Eoliennes ;**
8. **Mutualisations ;**
9. **Participation pour la gestion des eaux pluviales ;**
10. **Informations diverses.**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

I. Compte administratif 2017 prévisionnel

Les projets de comptes administratifs 2017 sont présentés (voir PJ).

2. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes Grand Est sur l'examen de la gestion de la communauté de communes du Pays de Mirecourt pour les exercices 2014 à 2015

Les conclusions du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes Grand Est sur l'examen de la gestion de la communauté de communes du Pays de Mirecourt pour les exercices 2014 à 2015 sont présentées. Le rapport fera l'objet d'un débat lors du conseil du 15 février prochain.

3. Attributions de compensations prévisionnelles 2018

Les attributions de compensations prévisionnelles 2018 sont validées (voir PJ), elles sont identiques à 2017 (Savigny, Hergugney et transport scolaire en moins), restera à calculer le transfert des zones d'activités économique et les services communs.

4. Situation des emprunts

Encours de la dette au 01/01/2018 (Budget principal) : 1 936 116,82 €

Encours de la dette au 01/01/2018 (Assainissement) : 2 854 612,49 €

5. Financement du réseau Très Haut Débit

A l'unanimité la commission valide le principe de la prise en charge financière de 75 prises par commune, ce qui représenterait un budget prévisionnel d'environ 130 000 euros, le reste à charge pour les communes serait de l'ordre de 180 000 euros.

Le reste à charge serait déduit des attributions de compensation de la commune l'année des travaux.

A noter que pour 2018 aucune somme ne sera appelée par la Région (100 euros par prise, avec environ 10 000 prises sur la CCMD = 1 000 000 euros) et que les 70 euros par prises (environ 700 000 euros) du CD88 seraient versées directement à la CCMD.

6. Débat d'orientations budgétaires 2018

En cours d'élaboration pour le budget principal et le budget assainissement, voici le sommaire prévisionnel :

INTRODUCTION

I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

I.1 Les perspectives liées au déficit public

I.2 Les perspectives liées à la croissance économique

I.3 La fiscalité

I.4 La dépense publique

II. LES FINANCES LOCALES

II.1 Un contrat pour limiter la hausse des dépenses de fonctionnement de 340 collectivités

II.2 Une nouvelle « règle d'or »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

II.3 Des dotations d'Etat pour 2018

II.4 Le soutien à l'investissement

II.5 Une réforme de la taxe d'habitation en trois temps

II.6 Les mesures diverses

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET ... EN 2018

III.1 La section de fonctionnement : les dépenses

- Les intérêts des emprunts
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (+ mutualisation)
- Les indemnités des élus
- Les subventions versées aux associations et aux structures partenaires
- Les dépenses des services
- Les dépenses exceptionnelles

III.2 La section de fonctionnement : les recettes

- La fiscalité directe
- La fiscalité indirecte
- La fiscalité reversée
- Les dotations de l'Etat
- Les cessions d'immobilisations
- Les produits des services

III.3 L'épargne et l'autofinancement

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute
- L'épargne nette
- L'autofinancement

III.4 La section d'investissement : les dépenses

- Le remboursement du capital de la dette
- Les travaux d'entretien du patrimoine
- Le programme d'acquisitions

III.5 La section d'investissement : les recettes

- Les concours extérieurs
- Le FCTVA
- L'emprunt d'équilibre

III.6 La dette

IV. LES ENGAGEMENTS PLURI-ANNUELS

V. CONCLUSION

Le DOB sera présenté lors du conseil communautaire du 15 février.

7. Eoliennes

La commission évoque la problématique de la commune de Rancourt concernant la fiscalité des parcs éoliens. La commune souhaiterait la mise en place d'un mécanisme de compensation, afin d'atténuer la perte de fiscalité pour les communes induite par la Fiscalité Professionnelle Unique. La commission indique qu'elle est favorable à la mise en place d'un reversement de fiscalité (IFER, CFE) à la commune d'implantation afin de compenser les naissances et d'atténuer la perte de fiscalité due à la FPU, mais elle souhaite étudier la question plus précisément et notamment s'inspirer de communautés pratiquant déjà ce type de compensation.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

8. Mutualisation

La commission évoque plusieurs sujets de mutualisation :

- Défibrillateurs : groupement de commande à élaborer en fonction des communes intéressées ;
- Logiciel de comptabilité : à étudier par la suite ;
- Gestion Electronique des Documents (GED) : La CCMD, dans un souci de préserver ses données et ressources numériques a acquis des droits en matière de GED auprès d'un prestataire spécialisé. Cet espace externalisé dont elle s'est rendue propriétaire lui permet de mettre à disposition des communes de la CCMD, et ce dans un souci de mutualisation, un espace de 100 Giga accessible potentiellement à 50 utilisateurs. Soit deux Giga possibles par utilisateur, ce qui représente un beau potentiel. Bien entendu, cet espace sera strictement géré par chacune des communes qui en feront la demande. Seule condition, disposer en mairie d'une connexion Internet d'un débit suffisant.
- Peinture routière : mise en œuvre en 2018 par les services de la commune de Mirecourt ;
- Nacelle pour décoration de Noël : mise en œuvre en 2018 par les services de la commune de Mirecourt.

9. Participation pour la gestion des eaux pluviales

Rappel du contexte et définitions :

Réseaux d'eaux usées

Réseau collectant uniquement les eaux usées. Souvent dans une rue équipée de ce type de réseau dit séparatif, il y a un réseau d'eaux usées et un réseau d'eaux pluviales. En l'absence de ce dernier les eaux de pluie sont parfois déversées directement dans le milieu naturel.

Réseaux unitaires

Une seule canalisation collecte les eaux usées et les eaux pluviales. A l'aval de ce type de réseau un déversoir d'orage permet de limiter le flux en cas de pluie en déversant une partie des effluents directement vers le milieu naturel. Conformément à l'arrêté du 21/7/15, les déversoirs ou postes de relevage sur des réseaux unitaire de plus de 2000 Eq. habitants doivent être équipés de dispositif permettant d'évaluer la quantité d'effluents déversés (deux ouvrages concernés sur MIRECOURT). Ces équipements ne doivent pas déverser plus de 20 fois par an.

Principe de la participation pour la gestion des eaux pluviales

C'est la collectivité compétente en assainissement qui gère, entretien et renouvelle les réseaux unitaires. Cette gestion est financée par la redevance assainissement qui sert normalement à financer la collecte et le traitement des eaux usées.

De plus, la compétence eaux pluviales étant à la charge des communes, sur ce type de réseaux cette dernière n'a pas de charge de fonctionnement liée aux eaux pluviales. (POINT EN COUSR D'EXPERTISE)

C'est pour la collecte et le traitement des eaux pluviales déversées dans des réseaux unitaire que la participation pour la gestion des eaux pluviales a été instaurée. Toutes les dépenses (fonctionnement et amortissement) sont analysées de manière à définir la quote-part des eaux pluviales.

A chaque fin d'exercice cette somme est partagée entre les communes concernées, proportionnellement à la longueur de réseau unitaire et ou aux réseaux d'eaux pluviales collectée dans des réseaux unitaires.

Le SIG permet de mesurer ces longueurs, mais il nécessite une bonne connaissance des réseaux. Des ajustements peuvent être réalisés d'une année à l'autre.

Précision sur la méthode actuelle pour la définition de la clé de répartition

Réseaux eaux usées ou réseau unitaire à l'aval des DO

Suite à la proposition du CEREMA les réseaux à l'aval des déversoirs d'orage sont comptabilisés dans le linéaire pour le traitement des eaux pluviales.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Toutefois d'un point de vue collecte, et de manière à renseigner au mieux les administrés ou les administrations (SISPEA), l'illustration sur le plan de ce type de réseau est définie comme un réseau séparatif.

Canalisation de transfert

Il se dessine dans l'architecture du réseau un linéaire principal qui collecte les eaux de plusieurs communes. Ce même type de réseau peut se dessiner sur le territoire d'une commune. C'est le réseau qui transfère les effluents vers la station depuis le dernier point de collecte.

Suite aux conclusions de l'étude CEREMA ce linéaire de réseau est comptabilisé dans le linéaire pour le traitement des eaux pluviales.

Les canalisations de refoulement des postes de relevage déclarés unitaire sont comptabilisées dans le linéaire pour le traitement des eaux pluviales.

Cette participation a été instaurée par la CC du Pays de Mirecourt en 2016, puis en 2017 par la CCMD pour les communes concernées (celles en assainissement collectif et ayant des réseaux unitaires) suivantes :

Communes	% 2017	MONTANTS 2017
HYMONT	0,00%	0,00 €
MATTAINCOURT	4,08%	7 568,18 €
MIRECOURT	70,02%	129 883,27 €
POUSSAY	14,84%	27 527,39 €
RAMECOURT	3,71%	6 881,85 €
PUZIEUX	3,89%	7 215,74 €
JUVAINCOURT	3,46%	6 418,11 €
TOTAL		185 494,52 €

A compter du 1^{er} janvier 2018 et au titre de l'année 2017, les communes en assainissement collectif et ayant des réseaux unitaires, suivantes : Ambacourt, Dompair, Madonne et Lamerey, Madegney et Ville sur Illon devraient participer financièrement à la gestion des réseaux unitaires de la CCMD au titre des eaux pluviales, mais les participations 2018 (au titre de l'année 2017) ne peuvent être calculées par le service assainissement à ce jour, c'est pourquoi il est proposé de reconduire les montants 2017 pour 2018.

II. Informations diverses

Assurances : Le groupement de commande pour la fourniture de prestation d'assurance a été finalisé (dont sont membres : la communauté de communes Mirecourt Dompair, les communes d'Avrainville, de Mattaincourt et de Mirecourt), une économie globale de l'ordre de plus de 80 000 euros, dont 47 122 euros pour la CCMD.

Retour sur la dernière réunion du 9 novembre 2017 :

Transport scolaire 2017 : Une somme de 1 482,51 euros a été versée par erreur aux communes de Henncourt, Bocquegney et Gohrey, sous la forme d'attributions de compensation (erreur du liée au remboursement par la Région de l'amortissement du véhicule). Il est convenu que le Syndicat scolaire de Henncourt Bocquegney Gohrey déduira de sa facture de mise à disposition de personnel 2018 cette somme.